

Deep Green : Judiciarisation à outrance

Le groupe des élus Verts condamne l'attitude de la société Deep Green qui a assigné à comparaître devant le tribunal correctionnel de Rouen, le 9 novembre prochain, les représentants de l'association 2ADESR¹, Michel Boisteau et Philippe Vue, pour les actions menées par l'association depuis 2004 contre l'implantation d'un centre de traitement des terres polluées sur l'agglomération de Rouen.

Les élu(e)s Vert(e)s apportent leur soutien plein et entier à l'association de défense de l'environnement, 2ADESR, et s'insurgent contre la multiplication des pratiques des groupes industriels ou pharmaceutiques qui cherchent à museler l'expression citoyenne en assignant devant les tribunaux les représentants associatifs ou politiques menant des actions au nom de l'intérêt collectif : santé, droits de l'homme, environnement.

Des méthodes attentatoires à la démocratie

Cette volonté délibérée d'intimidation et manifeste de museler toute forme d'opposition, de critique voire même de débat citoyen, en faisant peser une double menace judiciaire et financière, remet en question le bon fonctionnement même de notre démocratie qui est basé sur « l'équilibre des pouvoirs ».

Il ne faut pas céder devant la pression. Nous espérons que le dossier connaîtra une issue favorable à l'image des succès rencontrés lors des récents procès des faucheurs d'OGM et que la société Deep Green sera déboutée.

Véronique Bérégovoy
*Présidente du groupe des élus Verts
au Conseil régional*

¹ 2ADESR : Association Amfrevillaise pour la Défense de l'Environnement et de la Sécurité Routière